Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260721-DB_2026_070-DE

Extrait du registre des délibérations

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 20 juillet 2026	N° DE L'ACTE : DB-2026-070
	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET FORMATION	
Infrastructures économique		
Objet : Zone d'Activités de Beauvent - Commune de La Landec - Acquisition foncière de la parcelle cadastrée section ZE n°51 auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques des Côtes d'Armor		

Le lundi 20 juillet 2026, à 17H30, le Bureau Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : mardi 14 juillet 2026

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 16 – Procurations : 1 – Voix délibératives : 17

Membres du Bureau présents : Arnaud LECUYER, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Marie-Christine COTIN, Jérémy DAUPHIN, Philippe LANDURE, Mickaël CHEVALIER, Suzanne LEBRETON, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Aurélie NICOLAS, Yann GODET, Fabrice RIVALLAN, Laurent VANDAMME, Denis GOUPIL, Jean-Louis NOGUES

Membres du Bureau excusés, ayant donné procuration : Patrick BARRAUX pouvoir à Marie-Christine COTIN

Secrétaire de Séance : Marina LE MOAL

Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260721-DB_2026_070-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 20 juillet 2026 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET FORMATION	N° DE L'ACTE : DB-2026-070
Infrastructures économique		
Objet : Zone d'Activités de Beauvent - Commune de La Landec - Acquisition foncière de la parcelle cadastrée section ZE n°51 auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques des Côtes d'Armor		

Rapporteur : Monsieur Thierry ORVEILLON

L'Etat possède un local inoccupé depuis plusieurs années, l'ancien centre d'intervention et d'exploitation des services routiers, dans la zone d'activités de Beauvent sur la commune de La Landec.

Dans le cadre de la stratégie d'aménagement économique adoptée en mars 2024, et dans l'objectif d'optimisation foncière, il est proposé d'acquérir la parcelle cadastrée section ZE n°51 d'une surface de 2 543 m² sur laquelle est implantée un bâtiment d'environ 140 m² appartenant à l'Etat.

Les échanges avec la Direction Départementale des Finances Publiques des Côtes d'Armor ont conduit à une estimation par le service des Domaines de 65 000 €.

Cette parcelle sera revendue à un artisan souhaitant s'installer dans la zone d'activités.

Ainsi,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1311-9 et suivants relatifs à la demande d'avis de l'autorité compétente de l'Etat devant précéder les projets d'opérations immobilières, ou encore l'article L.5211-37 selon lequel les cessions donnent lieu à une délibération motivée de l'organe délibérant,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L3211-14,

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu la délibération n°CA-2025-194 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 15 décembre 2025 approuvant les budgets primitifs annexes 2026 dont les zones d'activités,

Vu la délibération n°CA-2026-052 du 9 avril 2026 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération, portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire vers le Bureau Communautaire,

Vu le courrier de la Direction Départementale des Finances Publiques des Côtes d'Armor en date du 11 juin 2026 visant à purger le droit de priorité,

Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260721-DB_2026_070-DE

Considérant les éléments ci-dessus exposés,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- **Autoriser** l'acquisition auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques des Côtes d'Armor de la parcelle cadastrée section ZE n°51 située sur la commune de La Landec sur la zone d'activités de Beauvent pour une contenance totale de 2 543 m².

- **Approuver** les conditions principales de l'acquisition s'y rapportant à savoir :

  - Acte administratif rédigé par l'Office Notarial 1270 Notaires à Dinan,

  - Acquisition moyennant le prix de 65 000 €,

  - Prise en charge par Dinan Agglomération des frais de prestation d'un géomètre-expert,

- **Autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte authentique et tous les autres documents se rapportant à cette acquisition et ce, dans un délai maximal de deux ans à compter de la date de la présente délibération rendue exécutoire, de telle sorte qu'au-delà de cette date, la présente délibération sera considérée comme caduque.

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

A DINAN, le 21 juillet 2026

La secrétaire de séance,
Marina LE MOAL,

Le Président,
Arnaud LECUYER,

DINAN AGGLOMÉRATION

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.